

Arrêté N° 2022- 020

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la «LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA COMMUNICATION : CHEF DE PROJET COMMUNICATION - PARCOURS LOGICIELS LIBRES ET CONDUITE DE PROJETS», est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 18/01/2022

La Présidente,

  
Nathalie DOMPNIER



ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON  
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON

**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2021 - 2022**

Intitulé exact du diplôme :

**LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA COMMUNICATION : CHEF DE PROJET  
COMMUNICATION - PARCOURS LOGICIELS LIBRES ET CONDUITE DE PROJETS**

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Vincent MABILLOT	mcf
Enseignante-chercheur Titulaire	Elisabeth VERCHER	mcf
Enseignante-chercheur Titulaire	Ingrid Dana POPESCU JOURDI	mcf
Professionnelle Titulaire	Marie-Alexandra VALORGE	Professionnelle
Professionnelle Titulaire	Stéphanie LUCIEN-BRUN	Professionnelle